



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 21 octobre 2024 à 19h30 sur convocation de Monsieur le Maire du 14 octobre 2024.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Désignation du secrétaire de séance,
- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 septembre 2024

FINANCES

- N°42-2024 : Aire de jeux – demande de subvention au Département de l'Isère
- N°43-2024 : Admission en non valeur
- N°44-2024 : Décision modificative n°2
- N°45-2024 : Réfection de voirie chemin du Bidaud – demande de subvention au Département de l'Isère

Présents :

BAYET Céline, BEGEL Olivier, BINSSE Guy, DOUCHET Christophe, EMERAUD David, MARCE Antoine, MICHAUD Murièle, PENET Sacha, PERRISSEZ Joël, PETITPIERRE Yves, RIVOIRE Christine, SIGNOL Virginie.

Excusé : CURT Alexis, DI RAFFAELE THUILLIER Béatrice, Antoine MANCEAU (arrivé en fin de conseil municipal).

Procurations données : 2

Le quorum est atteint.

-
- ✓ Virginie SIGNOL est nommée secrétaire de séance – 12 votes POUR
 - ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23/09/2024 – 12 votes POUR

➤ **N°42-2024 : Aire de jeux demande de subvention au Département de l'Isère**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°29-2023 prise le 28/09/2023.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour la création d'une aire de jeux pour enfants à proximité du terrain multi-activités.

Il informe que le coût de cette opération sur la section investissement s'élève à 49.618.00 € HT et le montant de la subvention sollicitée à 19.847.20 € au titre de la dotation territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 Pour, 0 Contre et 1 Abstention :

- **APROUVE ET DONNE POUVOIR** à M. David EMERAUD afin de déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour ce projet.

David EMERAUD explique que ce projet a été présenté en conseil municipal des enfants. Les jeunes élus ont également participé au choix des jeux et des coloris. L'aire de jeux sera située à proximité du terrain multi-activités. Virginie SIGNOL précise qu'il n'y aura pas besoin de terrassement. Des dalles alvéolées seront posées au sol ce qui permettra la repousse de l'herbe. De plus, il n'y aura pas besoin de sol sécurisé, car la hauteur maximum de la pyramide de corde est de 6m. Les travaux pourront débuter au printemps. Une subvention de la CCBD sera accordée à hauteur de 50% du reste à charge HT. Christophe DOUCHET rappelle que ces installations seront soumises à des contrôles annuels, qu'il conviendra de budgétiser. David EMERAUD précise que lors de l'installation de l'aire de jeux, un contrôle du terrain multi activités sera fait.

➤ **N°43-2024 : Admission en non valeur**

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier de la Tour du Pin, pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur, se décomposant comme suit :

- LISTE 6973501511 pour 0.01€.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **ADMET** en non-valeur les titres de recettes dont le montant s'élève à :
* 0.01 euros pour la liste 6973501511.
- **PRECISE** que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2024 :
Chapitre 65 – article 6541
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants

➤ **N°44-2024 – Décision modificative N°2**

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires. L'absence programmée d'un agent des services périscolaires nous conduit à assurer son remplacement, la revalorisation du taux d'intérêt d'un prêt en cours ainsi qu'une demande du trésorier pour assurer la provision de créances non recouverts, expliquent ces revalorisations

| Article/Chap. | Désignation | Sect. | S | Opéra° | Serv. | Fonc. | Réalisé N-1 | Proposé | Voté |
|---------------|------------------------------------|-------|---|--------|-------|-------|-------------|-------------|-------------|
| 60621/011 | Combustibles | Fonc. | D | | | | 8 262.94 € | -6 000.00 € | -6 000.00 € |
| 6218/012 | Autre personnel extérieur | Fonc. | D | | | | 4 133.79 € | 10 000.00 € | 10 000.00 € |
| 622/011 | Rémunérations d'intermédiaires et | Fonc. | D | | | | 6 985.60 € | -3 750.00 € | -3 750.00 € |
| 6288/011 | Autres services extérieurs | Fonc. | D | | | | 2 199.60 € | -4 000.00 € | -4 000.00 € |
| 65568/65 | Autres contributions | Fonc. | D | | | | 466.53 € | 2 000.00 € | 2 000.00 € |
| 66111/66 | Intérêts réglés à l'échéance | Fonc. | D | | | | 14 760.50 € | 500.00 € | 500.00 € |
| 673/67 | Titres annulés (sur exercices anté | Fonc. | D | | | | 0.00 € | 1 000.00 € | 1 000.00 € |
| 681/68 | Dot. aux amort., aux dépréc. et au | Fonc. | D | | | | 0.00 € | 250.00 € | 250.00 € |

Total section Fonctionnement – Sens Dépenses : 553.972.00 €

Ces ajustements budgétaires ont pour objet : révision de crédit.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1612-11,

Vu le budget primitif 2024 adopté par délibération du conseil municipal du 26 février 2024,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** la décision modificative proposée du budget principal de l'exercice 2024

➤ **N°45-2024 – demande de subvention au Département de l'Isère – travaux de réfection de voirie**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour des travaux de réfection de voirie, chemin du Bidaud.

Il informe que le coût de cette opération sur la section investissement s'élève à 24.152.41 € HT et le montant de la subvention sollicitée à 12.076.21 € au titre de la dotation territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 Pour, 0 Contre et 0 Abstention :

- **APPROUVE ET DONNE POUVOIR** à M. David EMERAUD afin de déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour ce projet.

Ce projet fait partie des deux projets qui seront présentés au Département pour 2025. Joel PERRISSEZ précise que l'idée est de finaliser le chemin du Bidaud jusqu'à Ruy Montceau.

Antoine MARCE rajoute que pour être subventionnable, les travaux ne doivent pas consister en la pose de simples rustines, mais des morceaux complets de voirie. Les puits perdus ne sont pas subventionnés.

DIVERS

- Questions diverses :

David EMERAUD explique que suite au démarrage des travaux de l'école ce jour, il a été demandé à l'entreprise VAL TP de déverser la terre enlevée sur le côté de la mairie pour prolonger le cheminement. Antoine MARCE précise qu'il faudra tout de même être vigilant sur ce qui est vidé. Il évoque la possibilité d'établir une convention avec l'entreprise.

Joel PERRISSEZ explique qu'une rencontre a eu lieu avec la gendarmerie pour une solution de vidéo protection sur la commune, à l'issue d'un audit qui a été réalisé par leurs services. Un rapport a été présenté, une liste de fournisseurs a été transmise. Un groupe de travail est proposé car les sommes engagées sont importantes (120 000€). Une subvention à hauteur de 80% pourra éventuellement être accordée, mais ce dispositif risque de ne pas durer dans le temps. Les communes aux alentours sont toutes équipées, et la commune de MONTCARRA au milieu n'est pas encore équipée. Il faut pouvoir réfléchir rapidement car les subventions vont s'arrêter. D'ici février, elles devraient être suspendues par manque de moyens. Il est précisé que le stockage des images appartient à la commune, le matériel comme les vidéos. La commune dispose de la possibilité de déporter les images en gendarmerie de la Tour Du Pin. Il sera possible d'aller voir des installations faites récemment comme à La Chapelle de la Tour.

Yves, Antoine Marce, Christophe, Sacha, Joel et David feront partie du groupe de travail. Réunion le mercredi 30/10 à 18h00 pour le groupe de travail.

Christophe DOUCHET demande si la pêche est ouverte à l'étang car il est régulièrement questionné ? Olivier BEGEL lui confirme que la pêche est bien ouverte et que toutes les informations se trouvent dans le bulletin municipal. Il faut avoir la carte de l'association et le permis de pêche.

Yves PETITPIERRE souhaite avoir un retour sur le questionnement de la situation des consorts EMERY / FORET.

David EMERAUD précise que le terrain est en zone AU. Si aucun projet n'est réalisé sur cette zone au bout de 6 ans, il redevient agricole, forestier ou naturelle. En conséquence, une construction sera possible conformément au PLU dans la partie proche de la maison.

Yves PETITPIERRE s'étonne du reclassement en zone naturelle. Le mail de Mr PAGNIER, directeur du SCOT, est lu au conseil municipal. Yves PETITPIERRE demande donc si un projet comme présenté dernièrement se représente, une construction sera alors possible autour de la maison ? David

EMERAUD explique qu'une construction annexe sera possible à 10m de l'habitation existante, sous réserve de conformité au PLU et du déclassement de la zone.

Yves PETITPIERRE demande ce qu'il en est de la propriété Charles. David EMERAUD confirme que suite aux derniers échanges en conseil municipal, un courrier a été adressé à Jean-Claude Charles. Son oncle a pris contact avec la mairie. Il lui a été demandé de faire l'expertise rapidement. A ce jour, pas de retour, il va être recontacté pour savoir s'il a avancé sur le sujet.

Antoine MARCE demande pourquoi il y a eu un changement des règles du jeu aux élections du conseil municipal des enfants. La parité n'a pas été respectée. La parité aurait pu être respectée, puisqu'en CM1 – 2 filles et 1 garçon en CM2 on avait 2 filles et 2 garçons. David EMERAUD explique que compte tenu du fait que nous n'avons que 3 candidats en CM1, c'est cette solution qui a été retenue.

Antoine MARCE fait part de problèmes de stationnement sur le parking de la SEMCODA. David EMERAUD explique qu'effectivement un mail a été adressé par les parents d'élèves en mairie suite à

une altercation avec une locataire. Un marquage va être fait rapidement pour définir les places dites « privées » et les emplacements accessibles à tous. Il y aurait 4 places tout public et 8 places privées Semcoda. Un courrier va être fait à chaque locataire également.

Présentation de la situation financière par Antoine MANCEAU.

Fin de séance à 21h20



